



WEBINAIRE

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

📍 13H À 14H - EN VISIO

NOUVEAU FORMULAIRE D'ACOMPTE TGAP
ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES FACILITE VOS DÉMARCHES

PETIT RAPPEL AVANT DE DÉMARRER



Je me renomme dans
l'onglet PARTICIPANTS
NOM Prénom - Structure



Je coupe mon micro lorsque
je n'interviens pas



La réunion est enregistrée



Je peux intervenir tout au
long de la présentation en
levant la main ou en posant
une question dans le chat.



La vidéo et le support
de présentation vous seront
envoyés par mail



David PETRONE
Directeur administratif et financier

INTERVENANTS
&
ANIMATION



Raphaël DESFONTAINES
Correspondant territorial



Animation :
Marlène DUCHATEAU, *Communication territoriale*



DÉROULÉ



1h



LES DATES À RETENIR



POURQUOI CHOISIR DE FAIRE UN DON
À ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



LES FORMULAIRES D'ACOMPTE ET DE SOLDE



ILS NOUS FONT CONFIANCE
ET NOUS SOUTIENNENT



CONTACTS & ACCOMPAGNEMENTS

1

LES DATES À RETENIR



DES DATES VARIABLES EN FONCTION DES PROFILS

JE SUIS UN REDEVABLE SOUMIS AU
RÉGIME MENSUEL ET TRIMESTRIEL



Mon acompte doit être payé entre le 15 et le 24 octobre 2025

Le solde doit être payé :

- entre le 15 avril et le 24 avril 2026 (trimestriel)
- et entre le 15 mai et le 24 mai 2026 (mensuel).

JE SUIS UN REDEVABLE SOUMIS AUX
RÉGIMES SIMPLIFIÉS (RSI ET RSA)



Mon acompte doit être payé le 24 octobre 2025 au plus tard.

Le solde doit être payé le 5 mai 2026.

JE SUIS UN AUTRE REDEVABLE (NON
IMPOSABLE À LA TVA, FRANCHISÉ
OU OCCASIONNEL)



Mon acompte doit être payé le 25 octobre au plus tard.

Le solde doit être payé le 25 avril 2026.

2

POURQUOI CHOISIR DE FAIRE UN DON À ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?



UN DON À ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES C'EST :



OPTIMISER VOTRE TRÉSORERIE

Votre adhésion à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes vous permet par un versement ou un engagement de dons libératoires de :

- ne pas verser d'acompte sur la composante Air
- reporter votre financement à avril ou mai 2026 **sous forme de don à l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air**



AMÉLIORER VOTRE IMAGE DE MARQUE

- Vous inspirez une image positive par votre participation à la préservation de la qualité de l'air et du climat, vous contribuez à leur amélioration.
- Vous développez et valorisez votre politique RSE.



DEVENIR ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE

- Vous rejoignez un groupe d'acteurs économiques qui partage les mêmes problématiques sur la qualité de l'air, le climat et l'énergie et échange sur des solutions concrètes.
- Vous bénéficiez d'un espace privilégié d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, acteurs économiques, associations, scientifiques).



BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT EXPERT

- Vous bénéficiez de l'expertise scientifique et technique reconnue d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et de services spécialisés.
- Vous améliorez vos connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.

3

LES FORMULAIRES DE TÉLÉCLARATION



LA DÉCLARATION ET LES PAIEMENTS
SONT ACCESSIBLES
UNIQUEMENT
SUR LE PORTAIL TÉLÉDÉCLARANT

<https://cfspro-idp.impots.gouv.fr/>

Connexion espace professionnel

ACCÉDER AU FORMULAIRE

LIENS vers

[Formulaire 2020-TGAP-AC-SD et Notice 2020-TGAP-AC-NOT-SD](#)

impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS

Mme Lisa ROSEMONDE
Abonné : 20101870101919

Espace pro.
impots.gouv.fr
Quitter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus
OUPS.GOUV.FR

Espace professionnel

DOSSIER COURANT
SIREN 123456789
SARL MARTIN DISTRIBUTION

MES SERVICES

Consulter
Compte fiscal
Avis CFE

Déclarer
TVA
Impôt sur les sociétés
Taxe sur les salaires
CVAE
Revenus de capitaux mobiliers
Taxe activités polluantes
Taxe v. vénales immeubles
Résultat [+]
Économie collaborative [+]
Dispositif DAC6 [+]

Payer
TVA
Impôt sur les sociétés
Taxe sur les salaires
CVAE
Revenus de capitaux mobiliers
Taxe activités polluantes
Taxe v. vénales immeubles
Prélèvement à la source [+]
CFE et autres impôts
Dettes fiscale [+]

Démarches
Remboursement de TVA UE
Guichet de TVA UE

1

Pré-requis : vous devez disposer d'une habilitation à déclarer et payer la TGAP sur le portail télédéclarant de votre entreprise ;

2

La déclaration est faite par n°SIREN, il est donc nécessaire de cumuler tous les établissements ;

3

La déclaration d'acompte est accessible dans le menu « déclarer ».

FORMULAIRE D'**ACOMPTE** 2020-TGAP-AC



DÉCLARATION : OCTOBRE 2025

Cliquez pour obtenir une aide à la saisie du formulaire

1 - ACOMPTÉ DÙ

1.1 - TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES »

| | | |
|-----|---|--|
| EV | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES » | |
| EV1 | Montant de la modulation : augmentation | |
| EV2 | Montant de la modulation : diminution | |
| EV3 | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES » APRÈS MODULATION | |

1.2 - TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »

| | | |
|-----|--|--|
| EX | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION » | |
| EX1 | Montant de la modulation : augmentation | |
| EX2 | Montant de la modulation : diminution | |
| EX3 | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION » APRÈS MODULATION | |

1.3 - TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES »

| | | |
|-----|---|--|
| SP | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » | |
| F1 | Dons effectués entre la date limite de dépôt du solde précédent et la date limite de dépôt du présent acompte | |
| SP1 | Montant de la modulation : augmentation | |
| SP2 | Montant de la modulation : diminution | |
| SP3 | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » APRÈS MODULATION | |

1.4 - TGAP « DÉCHETS »

| | | |
|-----|---|--|
| DE | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « DÉCHETS » | |
| DE1 | Montant de la modulation : augmentation | |
| DE2 | Montant de la modulation : diminution | |
| DE3 | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « DÉCHETS » APRÈS MODULATION | |

2 - RÉCAPITULATIF

| | | |
|-----|---|--|
| A | Montant de l'acompte attendu (A = EV3 + EX3 + SP3 + DE3) | |
| B | Imputation de l'excédent éventuel constaté sur la déclaration de solde précédente à l'exception des déchets | |
| C | Imputation de l'excédent éventuel constaté sur la déclaration de solde précédente au titre des déchets | |
| TA1 | Acompte à payer | |
| TA2 | Ou excédent d'acomptes à restituer | |

3 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Montant du remboursement demandé (report de la ligne TA2)

À créditer au compte désigné ci-dessous

À imputer sur échéance future (adresser l'imprimé 3516, téléchargeable sur www.impots.gouv.fr à votre service des impôts)

Le soussigné

Nom

Prénom

Qualité

Titulaire du compte

Nom

Complément (éventuel)

IBAN

BIC

Références bancaires

LE FORMULAIRE 2020-TGAP-AC

Rappel :

Une seule déclaration pour l'ensemble de vos établissements

Cases à remplir
 Cases préremplies

1.3 - TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES »

| | | |
|-----|---|--|
| SP | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » | |
| F1 | Dons effectués entre la date limite de dépôt du solde précédent et la date limite de dépôt du présent acompte | |
| SP1 | Montant de la modulation : augmentation | |
| SP2 | Montant de la modulation : diminution | |
| SP3 | TOTAL ACOMPTÉ TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » APRÈS MODULATION | |

3 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Montant du remboursement demandé (report de la ligne TA2)

À créditer au compte désigné ci-dessous

À imputer sur échéance future (adresser l'imprimé 3516, téléchargeable sur www.impots.gouv.fr à votre service des impôts)

Le soussigné

Nom

Prénom

Qualité

Titulaire du compte

Nom

Complément (éventuel)

IBAN

BIC

Références bancaires

LE FORMULAIRE 2020-TGAP-AC

| 1.3 - TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » | | |
|-------------------------------------|---|----------------------|
| SP | TOTAL ACOMPTE TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » | <input type="text"/> |
| F1 | Dons effectués entre la date limite de dépôt du solde précédent et la date limite de dépôt du présent acompte | <input type="text"/> |
| SP1 | Montant de la modulation : augmentation | <input type="text"/> |
| SP2 | Montant de la modulation : diminution | <input type="text"/> |
| SQ | TOTAL ACOMPTE TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » APRÈS MODULATION | <input type="text"/> |

Case SP

Total acompte TGAP « Emissions polluantes »

La case SP devrait être préremplie sur la base du cumul des émissions polluantes de 2024 majorées de 4,8 %.

Case F1

Dons effectués entre la date limite de dépôt du solde et la date limite de dépôt de l'acompte

Indiquer, le cas échéant les dons versés aux AASQA sur la période concernée

Case SP2

Montant de la modulation « diminution »

J'indique mon engagement de don à l'AASQA de manière à ce que $SP2 = SP - F1$

Case SQ

Total acompte TGAP « émissions polluantes après modulation »

La case est grisée, le calcul automatique $SP - F1 - SP2$ est égal à zéro.

Vous n'avez rien à payer au titre des émissions polluantes.

LE FORMULAIRE 2020-TGAP-AC

2 - RÉCAPITULATIF

| | | Acompte dû au titre de l'année d'imposition |
|------------|---|---|
| A | Montant de l'acompte attendu ($A = LW + MY + SQ + DC$) | <input type="text"/> |
| B | Imputation de l'excédent éventuel constaté sur la déclaration de solde précédente à l'exception des déchets | <input type="text"/> |
| C | Imputation de l'excédent éventuel constaté sur la déclaration de solde précédente au titre des déchets | <input type="text"/> |
| TA1 | Acompte à payer | <input type="text"/> |
| TA2 | Ou excédent d'acompte à restituer | <input type="text"/> |

Case A

Montant total de l'acompte attendu

La case est grisée, le calcul reprend toutes les composantes de TGAP. Si vous n'avez que des émissions polluantes et que vous avez modulé à la baisse, le total est égal à 0

Case B

imputation de l'excédent éventuel du solde de la déclaration précédente hors déchets

Si vous êtes concernés, vous pouvez imputer ici vos excédents de la déclaration de mai 2025 (émissions 2024)

Cases TA1 et TA2

Cases grisées, un calcul automatique est réalisé Tenant compte de tous les composantes TGAP, mais également des excédents constatés lors de la dernière déclaration de solde.

LE FORMULAIRE 2020-TGAP-AC

| 3 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT | | |
|---|--------------------------|----------------------|
| Montant du remboursement demandé (report de la ligne TA2) | <input type="text"/> | |
| À créditer au compte désigné ci-dessous | <input type="checkbox"/> | |
| À imputer sur échéance future (adresser l'imprimé 3516, téléchargeable sur www.impots.gouv.fr , à votre service des impôts) | <input type="checkbox"/> | |
| Le soussigné | | |
| Nom | <input type="text"/> | |
| Prénom | <input type="text"/> | |
| Qualité | <input type="text"/> | |
| Titulaire du compte | | |
| Nom | <input type="text"/> | |
| Complément (éventuel) | <input type="text"/> | |
| | IBAN | BIC |
| Références bancaires | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Uniquement à cette étape,
vous pouvez récupérer, le cas échéant,
le trop versé de l'année N-1

FORMULAIRE DE **SOLDE** 2020-TGAP-SD



Déclaration : Mai 2026

Cliquez pour obtenir une aide à la saisie du formulaire 

Si vous n'avez pas eu d'activités polluantes au cours de l'année d'imposition, veuillez cocher la case ci-contre

L'administration a connaissance d'une cession/cessation au cours de l'année d'imposition de l'obligation TGAP

LE FORMULAIRE 2020-TGAP-SD

Cases à remplir

Cases préremplies

5 - TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES »

| Nature des émissions taxables : | TGAP due au titre de l'année d'imposition | | | | |
|---|---|----------------------|------------|-------|----------------------|
| | Mode de détermination | Quantités en t (A) | Tarifs (B) | Unité | Taxes (A x B) |
| Acide chlorhydrique | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 49,04 | €/t | <input type="text"/> |
| Arsenic | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 529,65 | €/kg | <input type="text"/> |
| Benzène | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 5,30 | €/kg | <input type="text"/> |
| Cadmium | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 519,78 | €/kg | <input type="text"/> |
| Chrome | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 20,79 | €/kg | <input type="text"/> |
| Cuivre | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 5,20 | €/kg | <input type="text"/> |
| Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 52,97 | €/kg | <input type="text"/> |
| Hydrocarbures non méthaniques, solvants et COV | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 144,08 | €/t | <input type="text"/> |
| Mercure | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 1059,29 | €/kg | <input type="text"/> |
| Nickel | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 103,95 | €/kg | <input type="text"/> |
| Oxydes d'azote et autres composés oxygénés de l'azote, à l'exception du protoxyde d'azote | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 173,91 | €/t | <input type="text"/> |
| Oxydes de soufre et autres composés sulfurés | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 144,08 | €/t | <input type="text"/> |
| Plomb | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 10,39 | €/kg | <input type="text"/> |
| Poussières totales en suspension (PTS) | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 275,28 | €/t | <input type="text"/> |
| Protoxyde d'azote | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 73,58 | €/t | <input type="text"/> |
| Sélénium | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 529,65 | €/kg | <input type="text"/> |
| Vanadium | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 5,20 | €/kg | <input type="text"/> |
| Zinc | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 5,20 | €/kg | <input type="text"/> |

C TOTAL BRUT TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES »

RÉPARTITION PAR ÉTABLISSEMENT

| NIC de l'établissement | TOTAL BRUT | Dons effectués | | Mode de déduction retenu | Dons à déduire (reportés ligne D) | TOTAL NET |
|------------------------|----------------------|--|--|--------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| | | [1] avant la date limite de dépôt de l'acompte (reportés ligne D1) | [2] après la date limite de dépôt de l'acompte (reportés ligne D2) | | | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

+ Ajouter

D1 Dons effectués entre la date limite de dépôt du solde précédent et la date limite de dépôt de l'acompte [1]

D2 Dons effectués entre la date limite de dépôt de l'acompte et la date limite de dépôt du présent solde [2]

D Dons à déduire : calculés après prise en compte de la limitation de déduction

E TOTAL NET TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » (E = C - D)

Pour information, prochain acompte attendu

LE FORMULAIRE 2020-TGAP-SD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2020-TGAP

*(Applicable à compter du
01/01/2020)*

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) Déclaration de solde

[Cliquez pour obtenir une aide à la saisie du formulaire ?](#)

Si vous n'avez pas eu d'activités polluantes au cours de l'année d'imposition, veuillez cocher la case ci-contre

L'administration a connaissance d'une cession/cessation au cours de l'année d'imposition de l'obligation TGAP

Au début du formulaire,

Cocher

En cas d'absence de rejets atmosphériques

**En cas de cessions / cessation d'activité
pour l'année N-1**

Une seule déclaration pour l'ensemble de vos établissements

1 - ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS AUX TGAP

| | |
|---|----------------------|
| Nombre total d'établissements assujettis aux TGAP | <input type="text"/> |
| Dont assujettis à la composante « Lessives et préparations assimilées » | <input type="text"/> |
| Dont assujettis à la composante « Matériaux d'extraction » | <input type="text"/> |
| Dont assujettis à la composante « Émissions polluantes » | <input type="text"/> |

Bloc 1

Déclarer le nombre d'établissements concernés
(cumul des numéro SIRET rattachés au même SIREN).

Sélectionner les polluants, objets de la déclaration

2 - DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉCLARATION

Si vous êtes concerné par la TGAP « **Lessives et préparations assimilées** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre



Si vous êtes concerné par la TGAP « **Matériaux d'extraction** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre



Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP « **Émissions polluantes** », sélectionnez cette composante en activant l'option ci-contre



5 - TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES »

| Nature des émissions taxables : | TGAP due au titre de l'année d'imposition | | | | |
|---|---|----------------------|------------|-------|----------------------|
| | Mode de détermination | Quantités en t (A) | Tarifs (B) | Unité | Taxes (A × B) |
| Acide chlorhydrique | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 49,04 | €/t | <input type="text"/> |
| Arsenic | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 529,65 | €/kg | <input type="text"/> |
| Benzène | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 5,30 | €/kg | <input type="text"/> |
| Cadmium | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 519,78 | €/kg | <input type="text"/> |
| Chrome | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 20,79 | €/kg | <input type="text"/> |
| Cuivre | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 5,20 | €/kg | <input type="text"/> |
| Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 52,97 | €/kg | <input type="text"/> |
| Hydrocarbures non méthaniques, solvants et COV | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 144,08 | €/t | <input type="text"/> |
| Mercur | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 1059,29 | €/kg | <input type="text"/> |
| Nickel | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 103,95 | €/kg | <input type="text"/> |
| Oxydes d'azote et autres composés oxygénés de l'azote, à l'exception du protoxyde d'azote | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 173,91 | €/t | <input type="text"/> |
| Oxydes de soufre et autres composés soufrés | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 144,08 | €/t | <input type="text"/> |
| Plomb | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 10,39 | €/kg | <input type="text"/> |
| Poussières totales en suspension (PTS) | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 275,28 | €/t | <input type="text"/> |
| Protoxyde d'azote | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 73,58 | €/t | <input type="text"/> |
| Sélénium | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 529,65 | €/kg | <input type="text"/> |
| Vanadium | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 5,20 | €/kg | <input type="text"/> |
| Zinc | <input type="text"/> | <input type="text"/> | 5,20 | €/kg | <input type="text"/> |
| C TOTAL BRUT TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » | | | | | <input type="text"/> |

Bloc 5

Déclarer les émissions
par polluants (cumul des
établissements)



Unité de déclaration
En TONNES
Jusqu'au millième.

Bloc 5 (suite)

Déclarer le détail par établissement NIC = 5 derniers numéros du SIRET



Unité de déclaration
En €

| RÉPARTITION PAR ÉTABLISSEMENT | | | | | | |
|---|---|--|--|--------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| NIC de l'établissement | TOTAL BRUT | Dons effectués | | Mode de déduction retenu | Dons à déduire (reportés ligne D) | TOTAL NET |
| | | [1] avant la date limite de dépôt de l'acompte (reportés ligne D1) | [2] après la date limite de dépôt de l'acompte (reportés ligne D2) | | | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| + Ajouter | | | | | | |
| D1 | Dons effectués entre la date limite de dépôt du solde précédent et la date limite de dépôt de l'acompte [1] | | | | | <input type="text"/> |
| D2 | Dons effectués entre la date limite de dépôt de l'acompte et la date limite de dépôt du présent solde [2] | | | | | <input type="text"/> |
| D | Dons à déduire : calculés après prise en compte de la limitation de déduction | | | | | <input type="text"/> |
| E | TOTAL NET TGAP « ÉMISSIONS POLLUANTES » (E = C - D) | | | | | <input type="text"/> |
| <i>Pour information, prochain acompte attendu</i> | | | | | <input type="text"/> | |

Déduire les dons réalisés à ATMO

Avant le 31 mai (à gauche)

Après le 31 mai (à droite)

Sélectionner le mode de déduction : Max de 171 K€ ou 25% des émissions

6 - RÉCAPITULATIF

| | | Pour information, prochain acompte attendu | Taxe due au titre de l'année d'imposition |
|-----|--|--|--|
| LV | TGAP Lessives et préparations assimilées (total A) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| MX | TGAP Matériaux d'extraction (total B) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| SP | TGAP Émissions de substances polluantes (total C) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| | Déduction des dons (total D) | | <input type="text"/> |
| AC | Déduction acompte déclaré | | <input type="text"/> |
| TG1 | Solde TGAP à payer | | <input type="text"/> |
| TG2 | Ou excédent TGAP à reporter sur la prochaine déclaration d'acompte | | <input type="text"/> |
| TA | Acompte attendu en octobre | <input type="text"/> | |

Bloc 6

En cas de dons en totalité à ATMO

Si modulation à baisse dans la déclaration d'acompte,

saisir « 0 » dans la **case AC**

Vérifier que la **case TG1** est = 0

Si vous avez plus de TGAP en excédent, après don à Atmo,
les montants sont calculés et pré-remplis.

4

ILS NOUS FONT CONFIANCE
ET NOUS SOUTIENNENT



3CB Bayet
ADISSEO
AEROPORTS St Exupéry
AIR LIQUIDE F.I.
ALPINE ALUMINIUM
ARC Fused Alumina
ALUMINIUM PECHINEY LRF
AMCOR
APRR
ASF
AREVA (ex. CEZUS Jarrie)
ARKEMA
ATMB
AUBERT & DUVAL
BAIKOWSKI
BANQUE DE France IMPRIMERIE
BLUESTAR SILICONES
BONTAZ Centre
CARBONE SAVOIE
CCI Auvergne-Rhône-Alpes
CCIAG
CEREAL PARTNERS France
CHRU – Clermont-Ferrand
CIMENTA CALCIA
CLERVIA – DALKIA
COGESTAR BALAN
CONSTELLIUM
COVERS FLEXIBLES
CRISTAL UNION
DALKIA
DECOMATIC
DES
ECLA
E.L.V.Y.A.
ELYDE – La Duchère

ENGIE COFELY
ENGIE RESEAU
ERASTEEL
EUROFLOAT
EUROPAFI
FERROPEM
FRSEA
GDE
GEG Grenoble
GERFLOR
GOODYEAR DUNLOP France
GRS VALTECH
GRT GAZ
IMERYS Diatomite Saint-Bauzile & Riom
INDUSTEEL France
INDUSTELEC SUD EST
IVECO FRANCE
KEM ONE
KERNEOS
LAFARGE CEMENTS
LINDE France
LUCANE - Usine de Bayet
LYON PARC AUTO
METROPOLE DE LYON / UIOM
MEVIA - DALKIA
MICHELIN
Munksjö La Gere
NEOVALY
NOVACYL
NOVAPEX
NOVASEP SYNTHETIS
O.I. MANUFACTURING
OCV Chambéry France
OMNITHERM
ORGANOM
OSIRIS
PLACOPLATRE (St Gobain Chambéry)
RDM La Rochette (ex CASCADES)
RECYLEX

RENAULT TRUCKS
RETIA
RHODIA CHIMIE
RHODIA OPERATIONS
ROCKWOOL FRANCE - Ste Eloy les Mines
RUBIS SA Jarrie
RUBIS TERMINAL (PROPRETOL)
SANOFI CHIMIE Vertolaye
SANOFI PASTEUR
SAVOIE DECHETS
SCAPA TAPES
SCDC (Sté Chambérienne Distribution Chaleur)
SDCF (Sté Distribution Chaleur Firminy)
SDC MOULINS - Chaufferie de Moulins
SET du Mt-Blanc
SFRTRF
SIDEFAGE INCINERATION
Siegwerk SA
SITOM DES VALLEES DU MONT BLANC
SITOM NORD ISERE
SNF SAS
SOLVAY RHODIA OPERATIONS Collonges
SOLVAY OPERATIONS Pont de Claix
SPL
STEPAN EUROPE
STORENGY - Stockage d'Etrez
SUEZ RR IWS Chemicals France
SYTRAL
TEFAL
TERRE D'ALLIANCES
TORAY FILMS
TOTAL ACS Givors
TOTAL ENERGIES
TREDI
TRIMET - Usine St-Jean-Maurienne
UGITECH - Usine d'Ugine
Union des Distilleries de la Méditerranée
VALTOM
VENCOREX CHEMICALS (PERSTORP)
VENISSIEUX ENERGIE
VERALLIA
VERNEA
VICAT



SITOM Nord-Isère

Océane RASE-POURCHON
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Le SITOM Nord Isère est en charge du traitement des ordures ménagères pour son territoire étendu à plus de 400 000 habitants. Il dispose pour cela d'une Unité de Valorisation Énergétique des déchets dont il est maître d'ouvrage. Soucieux d'une surveillance accrue des émissions générées par l'UVE, le SITOM Nord Isère a choisi d'adhérer depuis plus de 15 ans au programme de suivi des dioxines et métaux lourds proposé par ATMO, et contribuer à l'ensemble des actions proposées par l'association via le reversement d'une partie de la TGAP due sur les tonnages réceptionnés sur l'unité.

C'est un véritable partenariat gagnant-gagnant permettant au SITOM de bénéficier de l'expertise poussée d'ATMO et d'une surveillance renforcée, mais également d'accéder à un espace d'échanges et de partage sur les problématiques liées à la qualité de l'Air.



DALKIA

LUC NGUYEN
REPRÉSENTANT DU GROUPE DALKIA



Voici plus de 20 ans DALKIA soutient les AASQA depuis la création de la TGAP et plus particulièrement l'ensemble de celles de notre région Auvergne-Rhône-Alpes maintenant regroupées dans Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Ce soutien nous apparaît primordial pour assurer l'observatoire régional, l'expertise technique en matière de surveillance de l'air et pour intervenir en urgence lors d'épisode de pollution accidentelle pour mesurer l'impact sur les populations.

Aujourd'hui, les dons des industriels sont toujours nécessaires pour le fonctionnement d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et pour le renouvellement du matériel de mesures.



TOTAL ENERGIES

LAURE DE GOMBERT
RESPONSABLE ENVIRONNEMENT



Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est un acteur incontournable du suivi de la qualité régionale de l'air et une aide pour la plateforme de Feyzin à la surveillance de la qualité de l'air autour de notre site. Il nous fournit des données qui nous permettent d'être vigilant quant au bon fonctionnement de notre plateforme.

C'est aussi un interlocuteur privilégié pour informer et dialoguer avec les riverains en toute transparence sur les émissions dans l'air de nos installations. Par son expertise et son fonctionnement quadripartite regroupant des acteurs de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, des industriels et des associations, il garantit l'indépendance et la transparence de l'information pour tous sur la qualité de l'air, ce qui le rend indispensable pour les décideurs.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'interlocuteur régional nous informant des actions innovantes et à fort impact menées sur le territoire et nous permet d'échanger à l'échelle d'un territoire entre acteurs de l'air. Enfin, comme l'air n'a pas de frontières, les partenariats transfrontaliers avec la Suisse ou l'Italie qu'Atmo Auvergne Rhône Alpes a pu nouer représentent un intérêt pour tous.

5

CONTACTS ET ACCOMPAGNEMENT



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP



CHARGÉE DE COMPTABILITÉ ET RELATIONS CLIENTS
[Hélène MILHOUD](#) 07 66 28 98 71



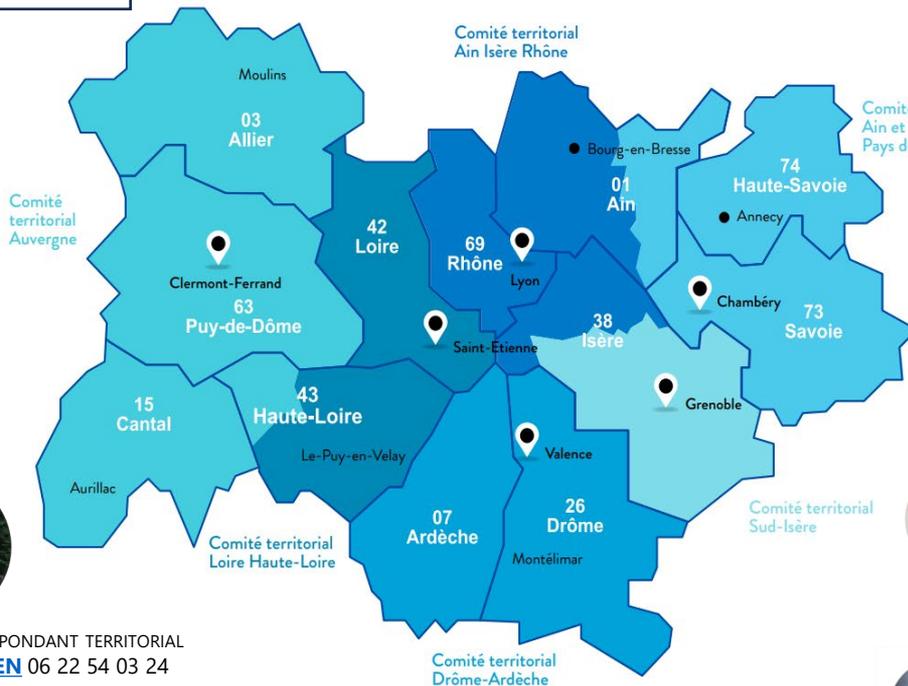
VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL

[Raphaël DESFONTAINES](#) 06 14 40 00 74



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL

[Lise MISSIAEN](#) 06 22 54 03 24



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL

[Guillaume BRULBERT](#) 06 14 90 19 51



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL

[Lise MISSIAEN](#) 06 22 54 03 24



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL

[Gladys MARY](#) 07 56 02 17 26



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL

[Nicolas VIGIER](#) 06 73 06 23 51



David PETRONE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF
ET FINANCIER



DIDIER CHAPUIS
DIRECTEUR
ACTION ET TERRITOIRES

POUR DES ENTREPRISES
AYANT DES OBLIGATOIRES RÉGLEMENTAIRES
OU DES PROBLÉMATIQUES LIÉES A L'AIR :

DES OFFRES DE SERVICES ADAPTÉES ET THÉMATIQUES

IMPACTS ATMOSPHÉRIQUES D'INCIDENTS OU D'ACCIDENTS

Atmo  votre parten'air
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

QASA

Qualité de l'Air en Situation Accidentelle



UN PROGRAMME RÉGIONAL MUTUALISÉ, POUR ÉVALUER L'IMPACT D'UN ACCIDENT INDUSTRIEL SUR LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉE PAR LES POPULATIONS RIVERAINES

LA RÉPONSE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (POST LUBRIZOL)

Des événements (accidents industriels, incendies divers) peuvent considérablement affecter la qualité de l'air et il est impératif d'en évaluer l'impact pour caractériser l'exposition des populations riveraines.

Les réglementations post Lubrizol imposent cette responsabilité aux exploitants d'ICPE. Ce programme vise à les accompagner dans cette mission, durant les premières 24 heures et également sur le suivi post-accidenté.

Pour qui ?

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Pourquoi ?

Évaluer l'impact d'un accident sur les populations riveraines, les personnels de l'ICPE et les services de secours.

ATMO VOUS ACCOMPAGNE

Anticipation en amont

- Recherches sur les méthodes de prélèvement et d'analyses des composés toxiques et/ou odorants présents sur site
- Participation à la rédaction des POI (Plan Opération Interne)
- Achat, entretien et renouvellement de matériels de prélèvement et d'analyse en air ambiant, confiés aux premiers intervenants (personnel ICPE et SDIS)
- Accompagnement à l'utilisation de matériel de prélèvement et aux méthodes d'échantillonnage
- Gestion d'un laboratoire interne et des relations avec des laboratoires d'analyse tiers.



Intervention lors de l'incident

Dans les premières 24h

- Astreinte 7/7 - 24h/24 et appel téléphonique aux méthodes d'échantillonnage : choix de techniques et lieux de mesures
- Fourniture rapide de données (pollution, signalements) et modification de la dispersion atmosphérique.
- Mise à disposition rapide de matériels de prélèvements complémentaires et recueil/gestion des échantillons des premiers intervenants (ICPE, SDIS)

Post 24h

- Réalisation de mesures et prélèvements complémentaires
- Installation de moyens de mesures lourds (trempique équipés d'analyseurs pour effectuer des mesures en continu)
- Exploitation et interprétation des données : communication



POURQUOI ADHÉRER ?



Plus de 30 industriels qui nous font confiance en 2022



Une association de type "loi 1901" agréée par le Ministère de la Transition Écologique avec 40 ans d'expertise dans la mesure de qualité de l'air.



Un programme collaboratif avec une équipe experte formée à la gestion de crise en lien avec les acteurs concernés : pompiers et services de l'État.



Mise à disposition et déploiement d'une large gamme d'outils (prévisions météorologiques, dispersion des polluants) et de moyens de mesures (immédiates ou différées...)

En savoir +

IMPACTS ATMOSPHÉRIQUES D'INCINÉRATEURS

ATMO PILOTE UN PROGRAMME DE SURVEILLANCE MUTUALISÉ DES DIOXINES/FURANES ET MÉTAUX POUR

- Répondre à des obligations réglementaires
- Obtenir une évaluation et des mesures de l'Observatoire agréé par l'Etat pour la surveillance de l'air
- Disposer d'éléments objectifs de comparaison par rapport à des normes, des valeurs de référence ou d'autres installations équivalentes
- Comprendre son impact potentiel sur la qualité de l'air et les riverains
- Disposer d'éléments techniques solides pour répondre à des questionnements
- Favoriser l'acceptabilité locale en partageant des données fiables et pédagogiques



IMPACTS ATMOSPHÉRIQUES DE CHAUFFERIES BIOMASSE



ACCOMPAGNEMENT EN PHASE PROJET OU APRÈS MISE EN PLACE

- Disposer d'une évaluation des émissions de polluants d'un projet ou d'une installation en fonctionnement
- Comprendre son impact potentiel sur la qualité de l'air et les riverains (concentrations en polluants et exposition)
- Objectiver les bénéfices environnementaux par rapport aux systèmes de chauffage existants
- Disposer d'éléments techniques solides pour instruire un projet ou répondre à des questionnements
- Favoriser l'acceptabilité locale en partageant des données fiables et pédagogiques
- Obtenir une évaluation de l'Observatoire agréé
- Compléter une démarche environnementale avec des indicateurs « Air-Climat »

IMPACTS ATMOSPHÉRIQUES DES CHANTIERS



- Limiter les nuisances atmosphériques liées aux émissions de poussières et particules
- Disposer d'un suivi indépendant et en temps réel de l'évolution des émissions sur le chantier
- Alerter rapidement les équipes de maîtrise d'œuvre en cas de dépassements
- Identifier les sources d'émissions et proposer des actions correctives adaptées
- Favoriser l'acceptabilité locale grâce à une information claire et transparente

OBJECTIVATION DES NUISANCES (ODEURS, POUSSIÈRES,...)

SIGNALAIR : UNE PLATEFORME POUR OBJECTIVER ET RÉDUIRE LES NUISANCES ATMOSPHÉRIQUES

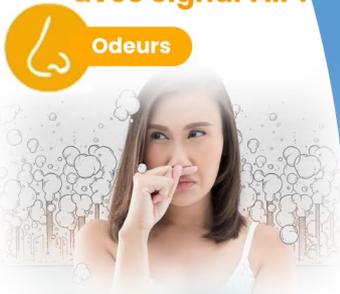
- Identifier des sources
- Avertir au plus tôt l'exploitant de la survenue d'un incident et ainsi en limiter l'ampleur ; aide au pilotage d'installations
- Suivre l'évolution de l'impact après un incident ou la mise en service de dispositifs de réduction des nuisances
- Faciliter l'acceptabilité locale d'une installation en impliquant les citoyens



SignalAir

Signalez et objectiver les nuisances avec Signal'Air !

Odeurs



Nuisances visuelles



Devenez acteur de votre air

Avec Signal'Air, déclarez de façon simple et rapide des nuisances olfactives et visuelles

La démarche Signal'Air

- Identifier les sources
- Anticiper les incidents
- Suivre l'évolution d'une zone

Comment cela fonctionne ?

- Connectez-vous à Signal'Air
- Renseignez votre localisation
- Caractérissez la nuisance

Où trouver Signal'Air ?

- Site web : signalair.eu

Atmo votre parten'air
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DEVENEZ UNE ENTREPRISE VISION'AIR

L'accompagnement d'Atmo pour amener et prendre en compte le sujet de l'AIR dans vos démarches environnementales, labellisation RSE, transformation vers une entreprise à mission, etc.



SENSIBILISER

Comprendre les mécanismes de la qualité de l'air en tant qu'acteur citoyen sur l'air et le climat, et identifier ses leviers d'action au quotidien.



EXPÉRIMENTER

Via des micro-capteurs, identifier vous-mêmes les sources de pollution, leurs impacts et les actions possibles pour les limiter.



DIAGNOSTIQUER

Evaluer l'impact de son établissement et son activité sur l'air, le climat et la santé, et le lien notamment avec les choix énergétiques. Identifier les principaux leviers d'action.



AGIR

Mettre en place des actions en faveur de l'air, du climat et de la santé, et en évaluer l'impact à partir d'indicateurs préalablement définis.

DEVENEZ
UNE ENTREPRISE
VISION'AIR

Conférence – Volet air du bilan carbone – Fresque de l'air – Challenges – Animations pour vos team buildings ou comités de direction

Une offre disponible pour les membres et les non-membres
Faites part de vos demandes à vos correspondants territoriaux

AIR ATTITUDE : UNE PLATEFORME POUR FAIRE CONNAÎTRE VOS ACTIONS

Partagez votre engagement et votre action
Atmo peut également calculer l'impact concret
de votre action sur **l'air**, le **climat** et **l'énergie**



VOUS AUSSI, VOUS AVEZ L'AIR ATTITUDE ?

FAITES-LE SAVOIR !

airattitude.fr



**Une plateforme Web
dédiée au partage d'initiatives
en faveur de la qualité de l'air**

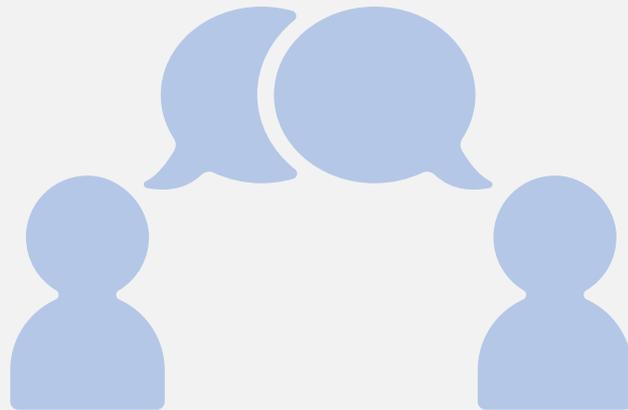
#ChaqueActionCompte ✓



Conçue pour les **acteurs du territoire** et les **habitants de la région**
Auvergne-Rhône-Alpes qui veulent agir pour la qualité de l'air,

AIR ATTITUDE permet de recenser et de valoriser les actions
et leur impact sur la qualité de **l'air**, le **climat** ou **l'énergie**.

Questions ♦ Réponses



Merci de votre attention !

.....
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr
.....